

Communiqué de presse

Nouméa, mercredi 5 octobre 2022

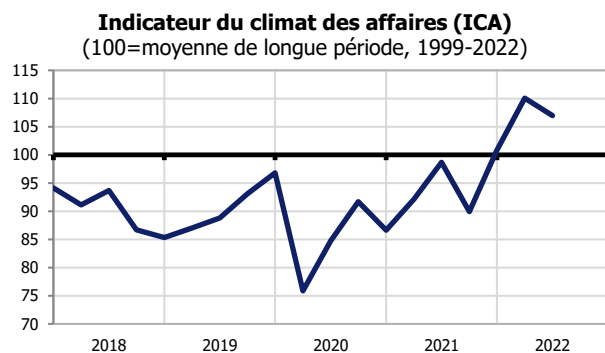
L'IEOM a publié sa note d'analyse conjoncturelle pour le 2^e trimestre 2022

« La montée des incertitudes pèse sur la situation économique calédonienne »

L'Indicateur du Climat des Affaires (ICA), qui résume l'opinion des chefs d'entreprises interrogés sur la conjoncture, perd 3,1 points au 2^e trimestre pour s'établir à 107,0, toujours au-dessus de sa moyenne de longue période. Ce léger repli pourrait constituer un tournant après deux trimestres de forte progression (respectivement +11 pts et + 9 pts au 4^e trimestre 2021 et au 1^{er} trimestre 2022).

Au 2^e trimestre, la « composante future » explique l'essentiel de la baisse en raison de perspectives incertaines. Ces dernières contrastent avec les facteurs « exceptionnels » qui avaient expliqué la forte croissance de l'ICA des 2 trimestres précédents et dont la dynamique semble s'essouffler (sortie de crise sanitaire, hausse record du cours du nickel et sortie du processus référendaire avec davantage de visibilité institutionnelle).

Si certains facteurs témoignent d'une certaine résilience de l'économie calédonienne (consommation notamment), des vents contraires se renforcent. L'année 2022 se caractérise par un contexte international de tensions inflationnistes. La hausse généralisée des prix a commencé à affecter le territoire calédonien avec un léger décalage. Contrairement à de nombreuses autres géographies, l'économie calédonienne n'a pas profité du rebond enregistré en 2021 à la sortie de la crise sanitaire. Les entreprises déjà fragilisées devront désormais faire face au remboursement des dettes accumulées pendant la pandémie. Enfin, le secteur du nickel ne profite pas pleinement de la bonne tenue des cours en raison de contraintes locales (intempéries, problèmes sociaux, difficultés d'approvisionnements énergétiques).



Source : enquête trimestrielle de conjoncture de l'IEOM

Lire la publication sur ieom.fr

L'Institut d'Émission d'Outre-Mer est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française et Wallis et Futuna) et assure l'émission de la monnaie ayant cours légal dans ces territoires, le franc CFP ; il veille au bon fonctionnement du système bancaire en liaison avec les organismes nationaux concernés ; il conduit la politique monétaire et joue un rôle d'observateur économique ; l'IEOM apporte aussi ses services à la communauté bancaire, aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux particuliers.

Les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables librement sur le site www.ieom.fr

Contacts presse : Direction : 27.58.22, ieom-nc-direction@ieom.nc
Études et correspondant communication : 27.91.01, ieom-nc-communication@ieom.nc